

SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mars, s'est réuni à la salle polyvalente de Gaël en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Denis LEVREL, **Maire**.

Etaient présents : Mme COLLIAUX Valérie, M. LOHAT Alain, Mme DESTRUHAUT Valérie, M. LUBIN André, Adjoints. M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, M. BOUCHET Jean-Jacques, Conseillers délégués ; Mme LE ROY Laetitia, Mme BOSCHERIE Modestie, M. BLOT Olivier, Mme MADAOUI Régine, Mme BRELIVET Nathalie, M. DELOURME Sébastien, Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. GOUYETTE Nicolas, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme LUCAS Fabienne (pouvoir à R. Madaoui), M. BODIN Mickaël (pouvoir à A. Lubin), M. GERMAIN Laurent (pouvoir à L. Pagier).

Madame Nolvenn CHOUPEAUX a été élue secrétaire.

Initiation aux finances communales

Madame Marie-Claude GARNIER, secrétaire générale présente aux membres du conseil municipal, les principes budgétaires et les fondamentaux à connaître afin d'élaborer un budget communal. Elle présente également la réforme de la fiscalité locale, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec les conséquences sur le vote des taux communaux.

Discussion sur les projets d'investissement

Avant l'élaboration du budget, les engagements budgétaires pris depuis le début du mandat sont rappelés aux élus, et se décomposent comme suit :

265 000 € pour l'acquisition de maisons et terrains en centre bourg (Usine Guillotin, Restaurant Le Liberty, terrain Le Paradis...)

3 500 € pour l'amélioration du centre bourg (solde honoraires Rue du Loscouet ; Nettoyage Monument aux morts)

15 500 € pour l'école les Prés Verts (réfection du sol des jeux extérieurs, matériel informatique)

7 000 € pour du matériel pour les services techniques (broyeur d'accotements)

226 500 € pour l'aménagement du secteur « Le Paradis » (Hors lotissement)

4 500 € pour des travaux à la salle polyvalente (bardage)

8 000 € pour la maison de santé (honoraires MO)

9 800 € pour l'achat d'un podium et de barrières de circulation

32 000 € pour l'aménagement autour du terrain multisports

12 000 € pour la rénovation et l'extension de l'éclairage public au Bran

60 000 € pour l'aménagement des arrêts de car

7 000 € pour la rénovation d'un logement communal

525 000 € pour l'aménagement du centre culturel avec logement à l'étage

D'autres projets sont proposés et seront inscrits au budget 2021, à savoir :

Le lancement de l'étude pour l'aménagement de la Rue de la Libération ; L'aménagement de la place du monument ; L'équipement en tables, bancs, cendriers, poubelles, sacs à déjections, jardinières en différents lieux du bourg ; L'accessibilité de l'église de Gaël ; L'acquisition de matériels informatique (écoles, mairie) ; La réfection du sol des jeux extérieurs de l'école Les Prés Verts ; La réalisation d'un diagnostic énergétique sur différents bâtiments ; Les travaux d'aménagement du pôle santé ; Un complément d'illumination ; L'achat d'abri de touche pour le terrain des sports ; La rénovation de logements locatifs communaux.

2021031601- Vote des taux d'imposition 2021.

Rappel des taux 2020 :

Taxe d'habitation :	15.85 %
Taxe foncier bâti :	18.19 %
Taxe foncier non bâti :	39.36 %

Le bureau propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021, sachant qu'il n'y a pas de taux à fixer pour la taxe d'habitation.

Vote des taux 2021 :

Taxe foncier bâti : 38.09 %

(Somme du taux 2020 et du taux transféré par le département afin de définir le taux unique de référence : 18.19 % + 19.9 % = 38.09 %)

Un coefficient correcteur s'appliquera sur le produit net du rôle général de taxe foncière sur les propriétés bâties pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation.

Taxe foncier non bâti : 39.36 %

Après délibération, le conseil municipal par 18 pour et 1 abstention (F. Lucas) :

- valide les taux suivants pour 2021 :
 - * Taxe foncier bâti : 38.09%
 - * Taxe foncier non bâti : 39.36 %.

2021031602- Vote des subventions aux associations pour 2021.

Les critères retenus par le bureau :

Pour les associations communales :

- Si pas de dossier déposé avant la date limite indiquée, pas de subvention de versée ;
- Principe : Reporter les montants de 2020
- La date de validité des bons d'achat 2020 (30/04/2021) est reportée au 30/11/2021 ;
- Pour les animations ponctuelles, les subventions proposées ne seront versées que si la manifestation est organisée dans l'année par l'association. Un point sera fait en septembre et ensuite la subvention sera versée.

Pour les organismes extérieurs

- Les demandes des organismes non retenus par le bureau ne sont pas présentées au conseil municipal.
- Une subvention est proposée pour les organismes :
 - * auxquels la commune fait appel suite à transfert de compétence (ADMR ; Familles rurales) ;
 - * pour des activités locales non proposées par les associations communales (sportives - 10€/licencié-, sociales, prévention) ;
 - * pour des animations intercommunales (comice, JA) ;
 - * pour des associations de conseils auprès des élus (AMF ; AMRF) ;
 - * pour les établissements de formation (30€ par élève domicilié sur la commune).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les subventions et bons d'achats ci-dessous pour les associations, aux conditions indiquées ci-dessus, pour l'année 2021 :

	Année 2021		TOTAL VOTÉ POUR 2021
	SUBVENTIONS	BON ACHAT	
Assoc des Chasseurs de GAEL	250	150	400
Amicale des Sapeurs pompiers de GAEL	100	100	200
Assoc des Pêcheurs de GAEL	350	200	550

Club de l'amitié de GAEL	100	150	250
CATM AFN de GAEL	140	100	240
Epanouissement physique	700	300	1000
USGM	1000	800	1800
Les Amis du Bran	150	100	250
Associations des Piégeurs de GAEL	600	200	800
OCCE	3200	0	3200
Ass. Parents élèves Ecole des Prés Verts(15€/enfant)	1500	0	1500
Ass. Parents élèves Ecole des Prés Verts	0	400	400
Apel St-François (15€ / élève)	1500		1500
Apel St-François Achat matériel	0	400	400
Idées à coudre	0	50	50
A vos Santiags	50	50	100
CCJA de St Méen	40	0	40
Comice Agricole canton de St Méen	1651	0	1651
Amicale des donateurs de sang du canton	90	0	90
ADMR de St Méen le Gd	825,5	0	825,5
Eureka Emplois Services	250	0	250
Familles Rurales de St Méen	205	0	205
Tennis Club Muel - St Méen	35	35	70
Sporting Club Mévennais	200	180	380
Office cantonal des sports	2757,17	0	2757,17
Rugby Club de Mauron	65	55	120
Prévention routière	100	0	100
Association des Maires d'Ille et Vilaine	663,38	0	663,38
Association des Maires Ruraux	101	0	101
CFA BTP Côtes d'Armor (30€ / élève)	30	0	30
MFR de Guilliers	30	0	30
MFR de Montauban	30	0	30
Les Ajoncs d'or -IME - Montfort (30€ / élève)	120	0	120
TOTAL VOTE	16833,05	3270	20103,05

2021031603- CCSMM-Transfert de la compétence Mobilité.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2019-12-12-013, en date du 12 décembre 2019, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 ET L.5211-5 ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

- Sortir de la dépendance automobile ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités et le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- Développer les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Avec cette compétence, l'Etat pose le cadre d'une organisation de la compétence mobilité à l'échelle intercommunale ou régionale. Il souhaite une couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) d'ici le 1er juillet 2021.

Avant le 31 mars 2021, les intercommunalités non AOM devront se prononcer sur la prise de compétence ou non. La Communauté de communes Saint-Méen Montauban en fait partie. Dans le cas où l'EPCI ne prend pas la compétence mobilité, c'est la Région qui deviendrait compétente.

La compétence d'organisation de la mobilité se décompose en 6 blocs :

- Services réguliers de transport public de personnes ;
- Services à la demande de transport public de personnes ;
- Services de transport scolaire ;
- Services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- Mobilités partagées des véhicules terrestres à moteur ;
- Services de mobilité solidaire.

Monsieur Le Maire précise que cette compétence est globale et ne peut être scindée, mais peut être exercée à la carte.

En effet, si l'EPCI le souhaite, il peut laisser à la Région l'organisation des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement dans le ressort du périmètre communautaire. La communauté de communes conserve cependant la capacité de reprendre l'exécution de ces services ultérieurement si elle le souhaite.

Par délibération du 16 février 2021, la communauté de communes St-Méen Montauban, à l'unanimité, s'est dite favorable à la prise de la compétence mobilité, sans demander expressément le transfert de l'exercice des services réguliers de transport de personnes et le service de transport scolaire exercés sur son territoire par la Région ; et a accepté la modification des statuts de la communauté de communes Saint-Méen Montauban correspondante.

Toutes les communes adhérentes à la communauté de communes doivent donner leur avis dans un délai de trois mois et M. Le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce transfert de la compétence Mobilité.

Après délibération, le conseil municipal, par 17 pour et 2 abstentions (N. Brélivet ; L. Germain) :

- Emet un avis favorable à la prise de la compétence mobilité par la communauté de communes St-Méen Montauban ;
- Accepte la modification des statuts de la communauté de communes St-Méen Montauban correspondante ;
- Charge M. Le Maire de transmettre cet avis au Président de la communauté de communes St-Méen Montauban.

2021031604- Devis abri foot

Le club de foot reçoit en don un abri de touches pour le terrain et sollicite la commune pour l'acquisition d'un deuxième exemplaire identique.

Le prix est de 1430.40 € H.T, soit 1 716.40€ TTC l'unité, plus transport et pose.

Après délibération, le conseil municipal, par 17 pour et 2 abstentions (R. Madaoui ; F. Lucas) :

- Emet un avis favorable à l'acquisition d'un abri de touches pour le terrain de foot au prix de 1430.40 € H.T, soit 1 716.40€ TTC ;
- Charge les membres du club de foot du transport et de la pose desdits abris ;
- Autorise M. Le Maire à signer le bon de commande correspondant ;
- S'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2021.

Questions diverses

- a) *Centre de Loisirs de St-Méen Le Grand*

Une réunion a été organisée par la mairie de St-Méen le Grand concernant le fonctionnement du centre de loisirs. Une convention de participation va être proposée à la Commune de Gaël afin de prendre en charge une partie des charges de fonctionnement, dans le but de baisser le tarif horaire pour les familles. Ce point sera vu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, après réception des conditions de participation.

b) Entretien des chemins de randonnées

Les services techniques ne pouvant pas accéder sur l'ensemble des chemins de randonnées avec le matériel communal, il est proposé d'associer la population et les bénévoles à cette mission en organisant une journée citoyenne le dimanche 11 Avril 2021. Le rendez-vous est fixé à 9h à la salle des associations. En effet, il est nécessaire de fédérer la population afin de poursuivre l'activité mise en place par l'association Gwazel, qui se désengage aujourd'hui.

c) Elections départementales et régionales

Il est rappelé que les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. La présence de tous les élus est indispensable pour la bonne organisation des scrutins. Un planning de permanences sera envoyé à chaque élu.

d) La fibre au Bran

Les élus s'interrogent sur la date de mise en service de la fibre au Bran. Mme V. Destruhaut se charge de contacter le syndicat mixte mégalis pour connaître l'avancée de ce dossier.

e) Mobilier urbain

Il est rappelé qu'une demande avait été faite de mise en place d'un banc, square des marronniers. L'acquisition de plusieurs bancs est prévue dans le budget 2021.

ONT SIGNES

M. LEVREL Denis		
Mme COLLIAUX Valérie	M. LOHAT Alain	Mme DESTRUHAUT Valérie
M. LUBIN André	M. BOUCHET Jean-Jacques	Mme MADAOUI Régine
Mme LUCAS Fabienne Excusée	Mme BRELIVET Nathalie	Mme CHOUPEAUX Nolvenn
Mme UNTERDORFEL Frédérique	Mme LE ROY Laetitia	M. BODIN Mickaël Excusé
M. DELOURME Sébastien	M. GOUYETTE Nicolas	M. BLOT Olivier
M. PAGIER Ludovic	Mme BOSCHERIE Modestie	M. GERMAIN Laurent Excusé

